

PETITION

Dans les années 90, le conseil municipal avait élaboré le POS de Bolquère. A l'époque, il avait pensé devoir classer parmi les zones urbanisables la forêt de la Pédragouse*.

Aujourd'hui :

- Que l'urbanisation de notre commune s'est fortement développée jusqu'à atteindre 3000 résidences secondaires pour 200 résidences à l'année (chiffres en constante augmentation),
- Que des exemples de réalisations tel que le lotissement La Soulane montrent le résultat malheureux d'une urbanisation de zone forestière pentue (paysage minéralisé),
- Que la valeur naturelle de cette zone est attestée par son appartenance à Natura 2000,
- Que la valeur paysagère de ces 7ha de forêt correspond aux besoins d'une population touristique en demande de zones naturelles forestières...

Nous pensons qu'il faut revoir ce classement.

Les signataires ci-dessous, **propriétaires ou résidents réguliers de Bolquère**, demandent donc au conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme maintenant en phase finale, **de classer les 7ha de la forêt de la Pédragouse* en zone de nature à protéger de toute construction.**

* forêt à droite des pistes de ski alpin de Pyrénées 2000

NOM	PRENOM	ADRESSE	Propriétaire	Résident	Signature

A retourner à : « Association Vivre à Bolquère » 3, route des Artigues 66210. Bolquère